
SYLVIE GOULARD

CONTRE L'ENTRÉE DE LA TURQUIE
DANS L'UNION EUROPÉENNE
L'UNION EUROPÉENNE
DE NOS MÉRITES

139

LE 1^{er} OCTOBRE 1945, la revue *Esprit* publiait l'un des plus beaux textes de l'immédiat après-guerre. Dans cet article¹, Joseph Rovin, à peine libéré du camp de Dachau, lançait un appel à l'esprit civique français afin de relever l'Allemagne. Soulignant « la solidarité de nos destins », rejetant l'indifférence à la souffrance d'autrui, fût-ce ses anciens bourreaux, il ouvrait ainsi la voie à la construction communautaire. Sa conclusion sonnait comme un défi : « L'Allemagne de demain sera la mesure de nos mérites. »

Le ventre vide, au milieu des ruines, cette génération a été capable de s'élever au-dessus des contingences pour ouvrir des perspectives nouvelles. Mais réussir dans cette entreprise supposait impérativement, pour Joseph Rovin, l'implication des populations dans la reconstruction psychologique et démocratique de l'Allemagne. Il qualifiait même d'« étrange et périlleuse abdication de l'esprit civique » la perspective de « faire de l'occupation de l'Allemagne une affaire réservée administrative et militaire dont le peuple souverain se désintéresserait », allant jusqu'à utiliser comme contre-modèle l'indifférence... au génocide arménien. En 1945, il était méritoire de se souvenir qu'« au début de ce siècle, les deux grandes coalitions européennes ont regardé sans intervenir les massacres d'Arméniens qui ont inauguré, dans les temps modernes, l'ère renouvelée des hécatombes humaines ».

1. « L'Allemagne de nos mérites », rééd. par *Documents*, revue des questions allemandes, n° 1, mars 2005, p. 5 *sq.*

Les questions qui se posent aujourd'hui à l'Union européenne gagnent à être replacées dans cette perspective et à cette hauteur. À l'évidence, nous n'avons pas su conserver les mêmes exigences morales que nos aînés. Au fil des années, la Communauté a été bâtie, l'Union européenne consolidée. Mais cette dernière est devenue un projet ordinaire, livré à la routine et au chacun pour soi. La recherche d'une utilité immédiate, voire d'un « juste retour », a miné les esprits. Après le rejet du traité constitutionnel par deux pays fondateurs, la France et les Pays-Bas, en mai-juin 2005, l'Union européenne traverse une crise grave, notamment en raison des élargissements de douze à vingt-cinq menés comme une « affaire réservée » par les gouvernements et les institutions communautaires. Les peuples européens n'ont pas été impliqués au fur et à mesure dans ces décisions. Perplexité et frustration sont partout perceptibles. En l'état actuel des désaccords, la « grande Europe » est loin d'être une réalisation pérenne. Vu l'ampleur des divergences de fond, sur l'économie par exemple, ou sur les rapports avec la Russie ou les États-Unis, une désagrégation n'est pas à exclure.

140

Alors que de nouveaux élargissements se profilent, c'est le sens de l'intégration communautaire qui suscite des interrogations. Ce n'est pas une question abstraite, car la paix, objectif primordial du passé, réussite du présent, n'offre pas la clé de l'avenir. Les individus se demandent à quoi sert l'Union européenne. Permet-elle, dans la globalisation, de garantir que nous vivrons dans une société humaine ? Le débat référendaire français a bien montré que ce sont les choix éminemment politiques – les arbitrages entre concurrence et solidarité par exemple – qui intéressent les électeurs.

Au moment où l'Union européenne doit répondre à ces interrogations fondamentales, l'entrée de la Turquie est à l'ordre du jour : le Conseil européen du 17 décembre 2004 a décidé que les négociations d'adhésion débuteraient le 3 octobre 2005. Cette perspective suscite des questions qui dépassent largement ce pays : par sa taille, par son éloignement géographique, par son retard de développement mais aussi par sa vitalité, son altérité et son potentiel, la Turquie nous interpelle². Elle nous tend involontairement un miroir grossissant où toutes nos imperfections ressortent accentuées. Derrière elle, l'Ukraine, la Géorgie, les Balkans sont sur les rangs. Cette fois-ci, nous

2. Voir Sylvie Goulard, *Le Grand Turc et la République de Venise*, n^{le} éd. mise à jour, Fayard, 2005.

sommes au pied du mur. Il faut enfin tenir compte de l'avis des citoyens et refuser la mutation de l'UE, projet politique ambitieux en un outil de stabilisation de sa périphérie.

TENIR COMPTE DE L'AVIS DES CITOYENS

La question la plus fondamentale que pose tout futur élargissement de l'Union européenne est celle de la démocratie. Le processus d'élargissement, tel qu'il a été conçu et mis en œuvre jusqu'à présent, n'a pas été suffisamment démocratique: la question de principe, celle de son opportunité, n'a jamais été débattue en public. Elle n'a pas donné lieu à des discussions où les Européens, par-delà les frontières, auraient pu échanger leurs points de vue. Pourtant, la position géographique de chacun, son histoire, est loin d'être neutre en la matière. Cette étape a été manquée. D'où l'effet boule de neige où chacun veut faire entrer son voisin, *ad absurdum*. 141

Les pays d'Europe centrale et orientale appartenaient de manière trop évidente à l'« Europe » pour que cette démarche fût osée dans les années quatre-vingt-dix. Comme Milan Kundera l'a montré dans son article intitulé « L'Occident kidnappé »³, les intellectuels et responsables politiques du centre de l'Europe ont réaffirmé avec talent et émotion leur attachement au continent, à sa culture. En outre, un sentiment diffus de culpabilité flottait dans l'air. La culpabilité allemande à l'égard des anciennes victimes du nazisme a nourri en RFA une volonté politique très forte, souvent sous-estimée en France, de nouer des relations apaisées avec tous les voisins de l'Allemagne unie. Et tous les « Occidentaux » ressentaient une certaine culpabilité envers les malchanceux asservis par l'URSS; tous les riches de l'Ouest étaient assez mal à l'aise face à leurs cousins pauvres.

Pour ces multiples raisons, dans les années quatre-vingt-dix, les États membres et la Commission ont abordé l'élargissement comme un enjeu diplomatique, comme une question technique à régler et non comme la matière d'un débat politique dont l'issue serait ouverte. Impliquer les citoyens ne correspond guère aux us diplomatiques. L'urgence était de stabiliser la région et d'offrir une perspective aux populations concernées. Il est vrai que le défi n'était pas mince. Asseoir la démocratie est toujours un pari. L'économie, comme les mentalités

3. *Le Débat*, novembre 1983.

devaient être réformées radicalement. Et les conflits liés à la présence de minorités auraient pu être sanglants. L'UE a évité que ces pays ne partissent à la dérive; elle a facilité leur transition, assuré le cadre nécessaire aux investissements directs, pavé la voie de la modernisation. Mais, par définition, ce qui aurait pu arriver de pire demeure abstrait. Les citoyens ne voient que les inconvénients de ce qui s'est produit.

142 Naturellement, chaque décision d'élargissement a été prise par le Conseil européen où siègent des représentants élus, légitimes, des peuples européens. Les exigences de la démocratie ont donc été formellement satisfaites. Mais les gouvernements nationaux, qui ne sont généralement pas choisis sur les enjeux européens, n'ont guère assumé devant leurs populations les conséquences des décisions qu'ils ont prises. La plupart d'entre eux n'ont pas apprécié la mesure des bouleversements que l'arrivée de ces « nouveaux » allait entraîner. Il était pourtant prévisible que le nombre, l'hétérogénéité et les préférences collectives très spécifiques de ces pays auraient des incidences profondes sur l'UE. Quand « fédéralisme », « partage de souveraineté » ou « régulation » évoquent pour les uns des notions positives et pour les autres l'Union soviétique détestée, il y a matière à affrontement. Seuls les Britanniques ont compris qu'ils pourraient en tirer profit. La schizophrénie habituelle qui permet aux gouvernants nationaux de participer à la décision au sein du Conseil européen et de se dédouaner des décisions prises par « Bruxelles » a fait le reste.

Avec la Turquie, le jeu ambigu des gouvernements qui disent une chose autour de la table de négociations et autre chose – voire rien du tout – à leurs populations dure depuis quarante ans. Le 12 septembre 1963, à Ankara, le président de la Commission de l'époque, Walter Hallstein, a déclaré: « La Turquie fait partie de l'Europe... Et un jour, le dernier pas sera franchi: la Turquie sera membre de plein exercice de la Communauté⁴. » Mais les États membres s'étaient peu engagés, se bornant à accepter la disposition suivante: « Lorsque le fonctionnement de l'accord aura permis d'envisager l'acceptation intégrale, de la part de la Turquie, des obligations découlant du traité instituant la Communauté, les parties contractantes *examineront la possibilité* d'une adhésion de la Turquie à la Communauté⁵. »

C'est en 1999 seulement, à Helsinki, que la décision est prise de reconnaître à la Turquie le statut de pays candidat « ayant vocation à

4. Allocution à l'occasion de la signature de la Convention d'association.

5. Article 28 de la Convention d'association.

rejoindre l'UE sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats ». En 2002, un nouveau Conseil européen tenu à Copenhague fixe un rendez-vous: « Si, en décembre 2004, le Conseil européen décide, sur la base d'un rapport et d'une recommandation de la Commission, que la Turquie satisfait aux critères de Copenhague, l'UE ouvrira sans délai des négociations d'adhésion avec ce pays. » En novembre 2002, Valéry Giscard d'Estaing a tenté de lancer un débat mais sans grand succès. Président de la Convention, il a mis en garde les gouvernements des 25 sur l'incompatibilité de la Turquie et du traité constitutionnel, notamment en raison d'une pondération des voix plus favorable aux grands. Il n'a pas été écouté. Le 17 décembre dernier, la porte a été ouverte aux Turcs sans qu'aucun débat paneuropéen public n'eût lieu sur l'opportunité de leur adhésion.

Le respect de la parole donnée est important. Mais le soutien des peuples européens est tout aussi essentiel à la réussite de l'entreprise: or, d'après un sondage à la sortie des urnes, réalisé le 29 mai 2005, 18 % des Français auraient voté « non » au référendum constitutionnel à cause de la Turquie⁶. Ce chiffre est conforme aux ordres de grandeur des sondages préalables au scrutin⁷. Pour l'Eurobaromètre flash de la Commission⁸, en France comme aux Pays-Bas, le sujet n'aurait motivé qu'environ 9 % de l'électorat ayant voté « non ». Les chiffres sont toujours un peu aléatoires. En revanche, il ressort clairement des débats publics que les incertitudes sur les frontières ont brouillé la perception que les Européens ont de leur Union. Quel est désormais le dessein européen? Englober aussi l'Ukraine démocratique de la Révolution orange, le Caucase, demain la Russie et d'autres pays du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord? Indépendamment du référendum constitutionnel, la proportion de personnes hostiles à l'entrée de la Turquie dans l'UE atteignait en France, en décembre 2004, 67 %⁹.

Malgré ces signaux pour le moins inquiétants, les autorités communautaires, Commission et présidence, n'ont guère changé leur ligne: le cadre de négociations rendu public par la Commission le 29 juin 2005¹⁰ reste étonnamment proche de la décision de décembre 2004. Aucune

6. <http://www.tns-sofres.com/etudes/pol/290505_référendum_r.htm>.

7. Voir notamment la série de sondages réalisés par IPSOS pour *Le Figaro*: le 4 mars 2005, 26 % des électeurs entendent par leur « non » s'opposer à l'entrée de la Turquie dans l'UE; le 26 avril 2005, 20 %.

8. 171 et 172 de juin 2005.

9. Sondage IFOP publié par *Le Figaro* du 13 décembre 2004.

10. <http://europa.eu.int/comm/enlargement/docs/pdf/negotiating_framework_turkey.pdf>.

allusion n'est faite à la crise ouverte début juin ! Selon toute vraisemblance, des négociations d'adhésion vont débiter le 3 octobre 2005. Le collège des Commissaires a fait connaître par une communication en date du 29 juin 2005¹¹ qu'un effort d'explication et d'implication des sociétés civiles des États membres et des candidats sera fait. C'est une innovation bienvenue, mais la lecture du document laisse songeur. Pour être concrétisées, nombre des mesures suggérées supposent la bonne volonté des États membres, pour l'octroi de visas aux Turcs par exemple. Les appels aux jumelages ou aux échanges entre différents segments de la société civile, assez vagues, seront-ils suivis d'effets ? Et comment toucher le grand public quand, sur le site de la DG élargissement, le cadre de négociations est accessible en anglais seulement ! La Commission n'a pas encore pris la mesure des changements nécessaires, notamment dans la perspective d'éventuels référendums sur l'adhésion turque où il faudra convaincre du bien-fondé du projet non pas quelques experts mais tous les électeurs. À cet égard, la décision du président de la République française de modifier la Constitution nationale¹² afin de rendre le référendum *obligatoire* pour toutes les adhésions futures ne fait qu'aggraver le risque de rejet à un stade ultime. Le dernier référendum en France a enseigné que, s'il est consulté, le peuple revendique le droit de dire « non ».

144

Enfin, ce n'est pas seulement une question de communication. Les citoyens européens veulent décider de leur destin ; ils ne veulent pas qu'on les informe – selon des modalités qui, en général, ne touchent qu'une minorité d'entre eux –, de ce qui est bon pour eux. Or le processus actuel, avec la Turquie, reprend une procédure rodée, de nature diplomatique, en deux temps : négociation/ratification. Les gouvernements (les 25 en l'occurrence) vont négocier avec le pays candidat pendant un certain nombre d'années. C'est seulement lorsque le traité d'adhésion sera terminé que les représentants du peuple interviendront. Le Parlement européen sera alors amené à donner son avis conforme. Ensuite, dans chaque État membre, la ratification devra être autorisée par le pouvoir législatif ou par le peuple directement (en France et au moins en Autriche probablement). Le texte sera « à prendre ou à laisser ». Face à un candidat qui, des années durant, a fait des efforts d'adaptation, ce dilemme est décidément bien rustique. Est-il pensable de dire « non » ? Et si le « non » est exclu, que reste-t-il de la démocratie ?

11. Dialogue entre les sociétés civiles de l'UE et des pays candidats, COM (2005) 290 final.

12. Article nouveau 88-7.

Or, de nombreuses questions importantes sont toujours irrésolues : nous ne disposons pas d'institutions solides pour faire fonctionner l'UE à 25. Faute de ministre et de service diplomatique conjoint, la PESC restera balbutiante. Les perspectives financières pour 2007-2013 n'ont pas été adoptées en juin 2005. En tout état de cause, l'absence de ressources propres prive l'UE d'une capacité d'action en rapport avec ses ambitions. Même si un accord intervenait à l'arraché, l'UE souffre de n'avoir pas de budget d'un montant suffisant pour peser (avec 1% environ du PIB des 25, l'UE reste un « petit joueur » mondial). La gouvernance économique de l'euro repose sur le bon vouloir d'États membres parfois peu constants dans le respect de leurs engagements. C'est à ces problèmes pendant que des Européens attendent des solutions concrètes. Ce n'est pas le dialogue des sociétés civiles qui va les régler.

145

Quant à la présidence britannique, elle feint de ne pas voir les problèmes majeurs dressés sur la voie d'une adhésion. Il faut tout le talent de Tony Blair pour faire au Parlement européen un discours centré sur le besoin de débat et de réforme¹³ et, malgré deux référendums négatifs et l'enterrement du traité constitutionnel, continuer à soutenir, comme si de rien n'était, que « l'élargissement est une opportunité historique, extraordinaire, de bâtir une Union plus puissante ». Dans quel cadre juridique ? Avec quel poids pour la Turquie par rapport aux autres « grands » ravalés au rang de « moyens » ? Avec quels moyens financiers ? Là-dessus, Tony Blair ne dit rien. Pourtant, l'étude d'impact publiée par la Commission le 6 octobre 2004¹⁴, ne prenait en compte qu'une hypothèse : la ratification du traité constitutionnel. Aujourd'hui, sur la base du traité de Nice, la poursuite avec la Turquie des négociations d'adhésion est tout simplement déraisonnable. Mais les Américains font pression et l'aboutissement de ce processus sera la fin du projet politique continental, honni outre-Manche.

Le seul espoir demeure que, dans un certain nombre de pays, le débat pour les élections nationales se fasse enfin sur les grands enjeux européens. Ce jour-là, des gouvernements élus sur un mandat inflexible finiront enfin le cours des négociations, cessant de promettre ce qu'ils ne peuvent pas donner. Le programme de la CDU-CSU rendu public le 11 juillet est explicite à cet égard. Si le nouveau chancelier est issu de ses rangs, l'objectif des négociations sera requalifié en partenariat pri-

13. 23 juin 2005.

14. COM (2004) 656 final.

vilégié avec ce pays. Il y a fort à parier que les élections de 2007 en France verront aussi le thème turc revenir au premier plan. Nicolas Sarkozy, François Bayrou ou Laurent Fabius ont déjà exprimé leur hostilité de principe à cette adhésion.

REFUSER QUE L'UE NE SOIT PLUS QU'UN OUTIL DE STABILISATION DE SA PÉRIPHÉRIE

Le caractère révolutionnaire de la démarche communautaire, étudié et apprécié comme tel hors d'Europe par de nombreux experts en sciences politiques¹⁵, est d'avoir créé un échelon nouveau dans les relations internationales. Au-dessus des États-nations, la CEE a posé un cadre inédit. Fondé sur la règle de droit, sur le respect des petits États,
146 il permet une coopération supranationale concrète, plus poussée que nulle part ailleurs au monde.

L'objectif des fondateurs, outre la paix, était de « contribuer à un monde meilleur », comme l'écrivait Jean Monnet. Pour y parvenir, l'UE doit rester un ensemble politique capable de prendre des décisions pour défendre ses intérêts et ses valeurs. Encore faut-il ne pas inverser l'ordre des priorités : au fil des années, une idée nouvelle s'est insinuée, celle d'une Union principalement chargée de promouvoir des valeurs. Naturellement, l'objectif est défendable, mais pas à n'importe quel prix, notamment pas au péril de la survie de l'UE. Et notons que cette Union *light* a le grand mérite d'exiger infiniment plus d'efforts de ceux qui frappent à sa porte qu'à ses membres eux-mêmes... Elle permet de faire du business en se donnant bonne conscience. Qui dit mieux ?

En parallèle, les ambitions politiques se sont amoindries ; il est devenu tabou de parler des « États-Unis d'Europe » ou d'invoquer une Union fédérale. L'illusion s'est répandue que l'UE pourrait être forte sans institutions solidement établies ni budget conséquent. Les Européens ont rêvé à voix haute, dans un curieux climat de cynisme et de naïveté mêlés. La défense des prérogatives nationales, y compris les plus dépassées, certaines réactions catégorielles ont été drapées dans des concepts chatoyants : subsidiarité, stratégie de Lisbonne, méthode ouverte de coordination... Les leurres ont peu à peu trompé ceux-là mêmes qui les créaient. En proclamant en 2000 qu'elle deviendrait la zone du monde la plus compétitive, sans s'en donner les moyens, l'UE a cessé d'être crédible. Elle est devenue incantatoire. Et la mise en

15. Jeremy Rifkin, *Le Rêve européen*, Fayard, 2005, par exemple.

œuvre de cette stratégie demeure la seule et unique priorité dégagée par la commission Barroso...

Dès lors, l'Union, conçue à l'origine pour renforcer son centre, s'est finalement surtout préoccupée de sa périphérie, délaissant même l'une de ses missions essentielles depuis 1957, apporter le bien-être à ses citoyens. Naturellement – et nous l'avons rappelé – cette démarche a produit des effets positifs hors de l'UE, notamment pour la stabilisation de l'Europe centrale et orientale après la chute du mur de Berlin. Mais ce glissement, plus subreptice que conscient puisque le débat n'a jamais été ouvert, n'est pas sans conséquences.

D'abord, les citoyens ont toujours, dans un certain nombre d'États membres au moins, des attentes élevées envers l'UE : au moins la prospérité, la sécurité et, pour simplifier, « une protection dans la globalisation ». Malmenés par les bouleversements globaux, de plus en tentés par le repli sur des identités nationales ou locales, ils aimeraient une Union cohérente, fondée sur un sentiment d'appartenance commune, un *Wir Gefühl* pour reprendre la formule de l'historien allemand Heinrich-August Winkler. Si, comme le prétend Michel Rocard, le projet européen est mort en 1973¹⁶, pourquoi encore parler d'Europe des citoyens ? Pourquoi avoir fait l'euro et l'espace Schengen ? Nul ne peut comprendre le « non » français à caractère « pro-européen », celui de Laurent Fabius par exemple, sans avoir à l'esprit ces attentes déçues. À supposer que le projet politique soit mort, les citoyens réclament au moins que la succession soit ouverte sous bénéfice d'inventaire : si l'Union politique devenait une perspective illusoire au moment même où les États-nations sont impuissants à régler seuls les problèmes les plus graves (terrorisme, environnement, pauvreté, pandémies), à quoi bon poursuivre ? Notre seule chance de conserver de l'influence aurait été gâchée. Le reste du monde, les États-Unis aujourd'hui, demain la Chine, l'Inde et quelques géants, dicteraient leur loi à la vieille Europe.

C'est cette question – d'une immense portée – que l'élargissement pose. L'enjeu est stratégique. Les décisions à prendre seront forcément douloureuses : soit réformer l'UE dans un sens enfin fédéral, comme nous n'avons jamais été capables de le faire jusqu'à ce jour. Cela paraît, en l'état actuel des rapports de force entre Europe continentale et Grande-Bretagne, soutenue par nombre de nouveaux pays, une utopie complète, du moins à 25. Soit arrêter le train fou de l'élargissement pour

16. « Ne ressuscitons pas le rêve carolingien », *Le Figaro*, 16 novembre 2004.

reprendre la main. Une certaine dose de « différenciation » (Europe à plusieurs vitesses) pourra éventuellement doter l'UE d'un noyau politique plus construit. Mais rien n'est sûr en la matière. Alors, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer.

En outre, la dérive vers une UE qui soit essentiellement un vecteur de valeurs n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Sommes-nous vraiment si regardants sur les « valeurs » que nous voulons bien le dire ? Les rapports de la Commission sur la base desquels la décision d'ouvrir les négociations avec la Turquie a été prise¹⁷ révèlent des lacunes sérieuses dans des domaines où aucune complaisance ne devrait être permise. C'est le cas notamment pour la liberté religieuse quasiment inexistante en Turquie pour les non-musulmans (voire pour les non-sunnites). C'est aussi le cas pour l'égalité hommes/femmes qui est loin, très loin, d'être entrée dans les mentalités. Les propos du Premier ministre Erdogan tendant à promouvoir le voile islamique sont extrêmement inquiétants. La manière dont le *Financial Times* rapporte l'une de ses conversations avec des ambassadeurs de l'UE est révélatrice : « Le Premier ministre [Erdogan] a demandé récemment à des ambassadeurs de l'UE s'ils pourraient soutenir une réforme tendant à permettre aux femmes de porter le voile dans les lieux publics où la Constitution laïque l'interdit aujourd'hui. Il lui a été répondu fermement que l'UE n'avait pas de ligne politique sur ce sujet¹⁸. » En outre, les rapports du Parlement ne cachent pas non plus les problèmes graves, persistants¹⁹. Le dernier en date, spécifiquement centré sur le rôle des femmes en Turquie dans la vie sociale, économique et politique, est également édifiant : crimes d'honneur, viols conjugaux, violences domestiques touchant une majorité de femmes ; plus de 600 000 petites filles ne sont pas scolarisées. Comme le disait la Commission en octobre 2004 tout en donnant son feu vert à l'ouverture des négociations, « la situation des femmes reste non satisfaisante » [sic].

En outre, comme l'écrivait Joseph Rovon soucieux de la mémoire des Arméniens, les Européens ont « détourné les yeux » sur un point qui aurait dû être non négociable : la reconnaissance préalable du génocide arménien par la Turquie. Loin de s'engager sur cette voie, le pays a adopté récemment un nouveau code pénal dont l'article 305 permet de

17. SEC (2004) 1201-COM (2004) 656 final ; SEC (2004) 1202-COM (2004) 656 final ; ce dernier document est communément appelé étude d'impact.

18. « The game is stacked against Turkey », *Financial Times*, 30 juin 2005.

19. Final A-0063/2004, rapporteur Eurlings.

poursuivre les personnes ayant évoqué ce douloureux épisode de l'histoire nationale. Le grand romancier turc Orhan Pamuk et nombre de militants d'ONG ou d'experts sont menacés pour avoir osé enfreindre le tabou. En un mot, l'UE négocie avec un pays dont le négationnisme n'est plus à prouver. C'est inacceptable et en complète contradiction avec toute la tradition communautaire. Comme le disait Rovin, « les Français ne doivent à l'Allemagne ni oubli ni tendresse ». Et ce n'est qu'en raison de l'extraordinaire effort de mémoire et de responsabilité de l'Allemagne que le projet communautaire de réconciliation a abouti. Il est consternant que parmi les gouvernements de 25 États réunis, pas un n'ait tenté de faire primer ces considérations morales sur les intérêts économiques ou stratégiques. Ni la France qui se veut la « patrie des droits de l'homme », ni l'Allemagne à la veille de la commémoration des cinquante ans de la libération d'Auschwitz, ni aucun autre État n'a rien dit en décembre 2004. Cette dérobade est également grave d'un point de vue fonctionnel : l'entrée dans une union supranationale suppose que chacun ait pris un peu de distance par rapport à sa propre nation. C'est seulement dans ces conditions qu'un État peut accepter d'être mis en minorité et de réellement partager sa souveraineté avec d'autres.

149

Enfin, à force de faire de l'entrée dans l'UE le moyen de propager les droits de l'homme, le risque d'atteinte à leur universalité s'accroît. Les droits de l'homme sont une valeur en soi. Leur respect ne doit pas s'acheter par la seule carotte de l'entrée dans l'Union. Et si les Turcs nous reprochent de ne pas respecter nos prétendues promesses de 1963, que n'ont-ils pas respecté plus tôt leurs engagements en matière de droits de l'homme, contractés dans le cadre du Conseil de l'Europe dont ils sont membres depuis 1949 ?

Lorsque Rovin écrivait : « Chaque Français, pour autant qu'il reste l'homme du petit jardin, du petit réalisme, de la petite victoire, de la petite France, porte en lui ce consentement à la puissance et à l'injustice établies qui a ruiné l'esprit allemand et qui est le fondement du fascisme », pensait-il qu'un jour la petitesse pourrait nous avoir poussés à consentir à l'injustice, à négocier avec des individus qui pratiquent encore le « crime d'honneur » ou, quoi que de manière... non systématique, comme se plaît si joliment à le souligner la Commission, la torture ?

Trop souvent, le débat sur la Turquie se polarise sur la question religieuse. L'Union n'est pas un ensemble confessionnel ; vivent en son sein des millions de musulmans, de juifs, d'athées. Les Européens qui

brandissent la chrétienté en étendard ont tort d'ignorer cette réalité : sa neutralité juridique. Mais les Turcs se trompent aussi lorsqu'ils sortent à tout bout de champ le reproche du « club chrétien ». Si les Européens décident souverainement que la Turquie n'a pas sa place dans l'Union parce que ce pays est trop grand, parce que les institutions communautaires sont trop fragiles ou parce que les caisses sont vides, leur décision est respectable. Et elle ne doit pas être caricaturée en prétexte à connotation religieuse. Il n'y a aucune raison pour l'Europe d'accepter un tel chantage et les menaces de dérive islamiques qui, d'ordinaire, l'accompagnent. En 1993, lorsque le Conseil européen a fixé les critères d'adhésion dits « critères de Copenhague », du nom de la ville où se tint le Conseil européen qui les adopta, il a posé des conditions aux candidats (trois, relatives à la démocratie, à l'économie de marché et à la reprise de l'acquis communautaire). Mais il a aussi posé une condition à l'Union elle-même : « La capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres tout en maintenant l'élan de l'intégration constitue également un élément important répondant à l'intérêt général aussi bien de l'Union que des pays candidats. »

C'est sur la perception d'un intérêt général commun, aux Européens et aux Turcs, que se dénouera *in fine* la question. Pour l'instant, l'UE fait des promesses sans s'assurer le soutien de son peuple et sans veiller suffisamment au respect effectif de ses valeurs. Elle se discrédite auprès des Européens au point de n'avoir bientôt plus rien à offrir aux Turcs ; la Turquie, quant à elle, bafoue tout autant l'intérêt commun en cherchant à « passer en force ». Ce n'est pas ainsi qu'on entre dans une Union fondée sur la coopération.

Si les relations euro-turques continuent sur ce mode, le processus est condamné d'avance. Paradoxalement, l'ouverture des négociations sonnera le glas de leur enterrement. Les citoyens refuseront ce bradage insensé de l'UE. Le prix à payer sera élevé car les Turcs en seront meurtris.

La seule solution sensée serait que chacun voie enfin les difficultés réelles de l'autre. Nous devons nouer une relation différente, plus sincère, plus profonde, avec la Turquie. Un partenariat concret, intense, qui laisse ce pays en dehors des institutions, mais l'arrime à l'Europe par une solidarité de fait, dans des domaines précis. Et par un respect qui n'est pas de façade. En un mot, nous aurons l'Union européenne de nos mérites.

R É S U M É

Un débat public sur les frontières de l'Union européenne n'a jamais eu lieu. Les Européens ne savent notamment pas pourquoi l'Europe devrait englober la Turquie. Trop de questions importantes ne sont pas résolues : l'UE n'a pas les institutions requises, elle n'a pas un budget suffisant. Ses politiques seraient donc en péril. À trop s'élargir, l'Union européenne qui était censée renforcer la capacité d'action de ceux qui en composent le cœur, devient subrepticement un outil de stabilisation de sa périphérie. C'est d'autant moins justifié que la promotion des « valeurs européennes », si souvent mises en avant, laisse à désirer : pusillanimes sur le génocide arménien, plus préoccupés de business que de droits des femmes ou de liberté religieuse, peu regardants sur la laïcité, gouvernants et institutions communautaires ne sont plus à la hauteur des exigences morales des Pères fondateurs de l'Europe politique.